



Fiche du 27/6/2016, révision 2

---

## RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

### 1.1. Identificateur de produit

Dénomination commerciale: O'DOSE

### 1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Usage recommandé :  
Neutralisant de mauvaises odeurs

### 1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Fournisseur:  
Lodi Group  
Parc d'Activités des Quatre Routes  
35390 Grand Fougeray  
France  
Tél 0033 (0) 2.99.08.48.59  
Personne chargée de la fiche de données de sécurité:  
fds@lodi.fr

### 1.4. Numéro d'appel d'urgence

FRANCE BNPC: 0033 (0)3 83 32 36 36  
Liste des centres anti-poisons de France: <http://www.centres-antipoison.net>

---

## RUBRIQUE 2: Identification des dangers

### 2.1. Classification de la substance ou du mélange

Critères Règlement CE 1272/2008 (CLP) :

-  Attention, Skin Irrit. 2, Provoque une irritation cutanée.
-  Attention, Skin Sens. 1A, Peut provoquer une allergie cutanée.
-  Aquatic Chronic 2, Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Effets physico-chimiques nocifs sur la santé humaine et l'environnement :  
Aucun autre danger

### 2.2. Éléments d'étiquetage

Pictogrammes de danger:



Attention  
Mentions de danger:  
H315 Provoque une irritation cutanée.  
H317 Peut provoquer une allergie cutanée.

## Fiche de Données de Sécurité O'DOSE

H411 Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

**Conseils de prudence:**

P261 Éviter de respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosols.

P272 Les vêtements de travail contaminés ne devraient pas sortir du lieu de travail.

P273 Éviter le rejet dans l'environnement.

P280 Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage.

P302+P352 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: Laver abondamment à l'eau/...

P501 Éliminer le contenu/récepteur conformément à la réglementation.

**Dispositions spéciales:**

Aucune

**Contient**

2-methylundecanal

d-Limonene ((R)-p-mentha-1,8-diène): Peut produire une réaction allergique.

Geranyl acetate: Peut produire une réaction allergique.

Piperonal: Peut produire une réaction allergique.

Terpinolene: Peut produire une réaction allergique.

Geraniol: Peut produire une réaction allergique.

Citronellal: Peut produire une réaction allergique.

Coumarin: Peut produire une réaction allergique.

dl-Citronellol: Peut produire une réaction allergique.

Eugenol: Peut produire une réaction allergique.

Linalool: Peut produire une réaction allergique.

**Dispositions particulières conformément à l'Annexe XVII de REACH et ses amendements successifs:**

Aucune

### 2.3. Autres dangers

Substances vPvB: Aucune - Substances PBT: Aucune

Autres dangers:

Aucun autre danger

## RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

### 3.1. Substances

Non disponible

### 3.2. Mélanges

Composants dangereux aux termes du Règlement CLP et classification relative :

Qté	Nom	Numéro d'identif.	Classification
>= 5% - < 7%	2-methylundecanal	CAS: 110-41-8 EC: 203-765-0	 3.2/2 Skin Irrit. 2 H315  3.4.2/1A Skin Sens. 1A H317  4.1/C1 Aquatic Chronic 1 H410
>= 3% - < 5%	YARA-YARA (B Naphtyl Methyl Ether)	CAS: 93-04-9 EC: 202-213-6	 3.1/4/Oral Acute Tox. 4 H302
>= 3% - < 5%	3,5,5-Trimethyl-1-hexanol(isononyl alcohol)	CAS: 3452-97-9 EC: 222-376-7	 3.9/2 STOT RE 2 H373  4.1/C3 Aquatic Chronic 3 H412
>= 3% -	d-Limonene	CAS: 5989-27-5	 3.10/1 Asp. Tox. 1 H304

## Fiche de Données de Sécurité O'DOSE

< 5%	((R)-p-mentha-1,8-diène)	EC: 227-813-5	 3.2/2 Skin Irrit. 2 H315  3.4.2/1A Skin Sens. 1A H317  4.1/A1 Aquatic Acute 1 H400  4.1/C1 Aquatic Chronic 1 H410
>= 1% - < 3%	3,5,5-Trimethylhexanal	CAS: 5435-64-3 EC: 226-603-0	 2.6/3 Flam. Liq. 3 H226  3.2/2 Skin Irrit. 2 H315
>= 1% - < 3%	Tricyclodeceny-9-acetate	CAS: 5413-60-5 EC: 226-501-6	4.1/C3 Aquatic Chronic 3 H412
>= 1% - < 3%	acétate d'isopentyle	Numéro Index: 607-130-00-2 CAS: 123-92-2 EC: 204-662-3	 2.6/3 Flam. Liq. 3 H226 EUH066
>= 1% - < 3%	Terpineol	CAS: 8000-41-7 EC: 232-268-1	 3.2/2 Skin Irrit. 2 H315  3.3/2 Eye Irrit. 2 H319
>= 1% - < 3%	Geranyl acetate	CAS: 105-87-3 EC: 203-341-5	 3.2/2 Skin Irrit. 2 H315  3.4.2/1A Skin Sens. 1A H317 4.1/C3 Aquatic Chronic 3 H412
>= 0.5% - < 1%	Eugenol	CAS: 97-53-0 EC: 202-589-1	 3.3/2 Eye Irrit. 2 H319  3.4.2/1B Skin Sens. 1B H317
>= 0.5% - < 1%	Terpinolene	CAS: 586-62-9 EC: 209-578-0	 3.10/1 Asp. Tox. 1 H304  3.4.2/1B Skin Sens. 1B H317  4.1/C1 Aquatic Chronic 1 H410
>= 0.5% - < 1%	Piperonal	CAS: 120-57-0 EC: 204-409-7	 3.4.2/1B Skin Sens. 1B H317
>= 0.5% - < 1%	Geraniol	CAS: 106-24-1 EC: 203-377-1	 3.2/2 Skin Irrit. 2 H315  3.3/1 Eye Dam. 1 H318  3.4.2/1B Skin Sens. 1B H317
>= 0.5% - < 1%	Citronellal	CAS: 106-23-0 EC: 203-376-6	 3.2/2 Skin Irrit. 2 H315  3.3/2 Eye Irrit. 2 H319  3.4.2/1A Skin Sens. 1A H317  4.1/C2 Aquatic Chronic 2 H411
>= 0.5% - < 1%	Coumarin	CAS: 91-64-5 EC: 202-086-7	 3.1/4/Oral Acute Tox. 4 H302  3.4.2/1B Skin Sens. 1B H317
>= 0.5% - < 1%	dl-Citronellol	CAS: 106-22-9 EC: 203-375-0	 3.2/2 Skin Irrit. 2 H315  3.3/2 Eye Irrit. 2 H319  3.4.2/1 Skin Sens. 1 H317
>= 0.5% - < 1%	Linalool	CAS: 78-70-6 EC: 201-134-4	 3.2/2 Skin Irrit. 2 H315  3.3/2 Eye Irrit. 2 H319

## Fiche de Données de Sécurité O'DOSE

			 3.4.2/1B Skin Sens. 1B H317
--	--	--	---

### RUBRIQUE 4: Premiers secours

#### 4.1. Description des premiers secours

En cas de contact avec la peau :

Enlever immédiatement les vêtements contaminés et les éliminer de manière sûre.  
En cas de contact avec la peau, laver immédiatement à l'eau abondante et au savon.  
En cas de contact avec les yeux ou la peau, laver immédiatement et abondamment avec de l'eau.

En cas de contact avec les yeux :

En cas de contact avec les yeux, les rincer à l'eau pendant un intervalle de temps adéquat et en tenant les paupières ouvertes, puis consulter immédiatement un ophtalmologue.  
Protéger l'œil indemne.  
En cas de contact avec les yeux, laver immédiatement et abondamment avec de l'eau et consulter un spécialiste.  
En cas de contact avec les yeux ou la peau, laver immédiatement et abondamment avec de l'eau.  
Contacter immédiatement un médecin

En cas d'ingestion :

Ne faire vomir en aucun cas. CONSULTER IMMEDIATEMENT UN MEDECIN.  
Appeler un médecin  
En cas d'ingestion, se rincer la bouche avec de l'eau.

En cas d'inhalation :

Transporter la victime à l'extérieur et la maintenir au chaud et au repos.  
Consulter un médecin si des difficultés respiratoires se développent et persistent.  
Faire respirer de l'air frais  
Mettre la victime au repos

#### 4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau.

#### 4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

En cas d'incident ou de malaise, consulter immédiatement un médecin (lui montrer, si possible, les instructions pour l'utilisation ou la fiche de sécurité).

Traitement :

Traitement symptomatique.

### RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

#### 5.1. Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés :

Eau.

Dioxyde de carbone (CO<sub>2</sub>).

Moyens d'extinction qui ne doivent pas être utilisés pour des raisons de sécurité :

Aucun en particulier.

#### 5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Ne pas inhaler les gaz produits par l'explosion et la combustion.

## Fiche de Données de Sécurité O'DOSE

La combustion produit de la fumée lourde.

### 5.3. Conseils aux pompiers

Utiliser des appareils respiratoires adaptés.

Recueillir séparément l'eau contaminée utilisée pour éteindre l'incendie. Ne pas la déverser dans le réseau des eaux usées.

Si cela est faisable d'un point de vue de la sécurité, déplacer de la zone de danger immédiat les conteneurs non endommagés.

---

## RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

### 6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Porter les dispositifs de protection individuelle.

Emmener les personnes en lieu sûr.

Consulter les mesures de protection exposées aux points 7 et 8.

### 6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Empêcher la pénétration dans le sol/sous-sol. Empêcher l'écoulement dans les eaux superficielles ou dans le réseau des eaux usées.

Retenir l'eau de lavage contaminée et l'éliminer.

En cas de fuite de gaz ou de pénétration dans les cours d'eau, le sol ou le système d'évacuation d'eau, informer les autorités responsables.

Matériel adapté à la collecte : matériel absorbant, organique, sable.

### 6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Ramasser rapidement le produit en utilisant un masque et des vêtements de protection.

Laver à l'eau abondante.

### 6.4. Référence à d'autres rubriques

Voir également les paragraphes 8 et 13.

---

## RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

### 7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Éviter le contact avec la peau et les yeux, l'inhalation de vapeurs et brouillards.

Ne pas utiliser de conteneurs vides avant qu'ils n'aient été nettoyés.

Avant les opérations de transfert, s'assurer que les conteneurs ne contiennent pas de matériaux incompatibles résiduels.

Les vêtements contaminés doivent être remplacés avant d'accéder aux zones de repas.

Ne pas manger et ne pas boire pendant le travail.

Voir également le paragraphe 8 pour les dispositifs de protection recommandés.

### 7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

A conserver dans un endroit sec et frais.

Conserver à l'écart des aliments et boissons y compris ceux pour animaux

Conserver dans l'emballage d'origine, hermétiquement clos.

Tenir loin de la nourriture, des boissons et aliments pour animaux.

Matières incompatibles:

Aucune en particulier.

Indication pour les locaux:

Locaux correctement aérés.

### 7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Aucune utilisation particulière

## RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

### 8.1. Paramètres de contrôle

acétate d'isopentyle [2] - CAS: 123-92-2  
 UE - LTE(8h): 270 mg/m<sup>3</sup>, 50 ppm - STE: 540 mg/m<sup>3</sup>, 100 ppm  
 ACGIH - LTE(8h): 50 ppm - STE: 100 ppm - Remarques: URT irr  
 Valeurs limites d'exposition DNEL  
 Non disponible  
 Valeurs limites d'exposition PNEC  
 Non disponible

### 8.2. Contrôles de l'exposition

Protection des yeux:  
 Eviter le contact avec les yeux  
 Lunettes contre les projections liquides  
 Protection de la peau:  
 Eviter le contact avec la peau  
 Combinaison de travail.  
 Porter des vêtements de travaux régulièrement lavés  
 Protection des mains:  
 Porter des gants  
 Se laver les mains après manipulation.  
 Protection respiratoire:  
 Ne pas respirer les brouillards de pulvérisation  
 Porter un équipement respiratoire approprié  
 Risques thermiques :  
 A conserver éloigné de toute source de chaleur et des rayonnements solaires.  
 Conserver à l'écart de toute source d'ignition - Ne pas fumer.  
 Contrôles de l'exposition environnementale :  
 Eviter le rejet dans l'environnement  
 Ne pas rejeter dans les cours d'eau et les égouts  
 Contrôles techniques appropriés  
 Aucun

## RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

### 9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Propriétés	valeur	Méthode :	Remarques :
Aspect et couleur:	Liquide	--	--
Odeur:	Fleurie	--	--
Seuil d'odeur :	Non disponible	--	--
pH:	Non disponible	--	--
Point de fusion/congélation:	Non disponible	--	--
Point d'ébullition initial et intervalle d'ébullition:	>35°C	--	--
Point éclair:	>100 ° C	--	--
Vitesse d'évaporation :	Non disponible	--	--

## Fiche de Données de Sécurité O'DOSE

Inflammation solides/gaz:	Non disponible	--	--
Limite supérieure/inférieure d'inflammabilité ou d'explosion :	Non disponible	--	--
Pression de vapeur:	Non disponible	--	--
Densité des vapeurs:	Non disponible	--	--
Densité relative:	Non disponible	--	--
Hydrosolubilité:	Non disponible	--	--
Solubilité dans l'huile :	Non disponible	--	--
Coefficient de partage (n-octanol/eau):	Non disponible	--	--
Température d'auto-allumage :	Non disponible	--	--
Température de décomposition:	Non disponible	--	--
Viscosité:	Non disponible	--	--
Propriétés explosives:	Non disponible	--	--
Propriétés comburantes:	Non disponible	--	--

### 9.2. Autres informations

Propriétés	valeur	Méthode :	Remarques :
Miscibilité:	Non disponible	--	--
Liposolubilité:	Non disponible	--	--
Conductibilité:	Non disponible	--	--
Propriétés caractéristiques des groupes de substances	Non disponible	--	--

## RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

### 10.1. Réactivité

Stable en conditions normales

### 10.2. Stabilité chimique

Stable en conditions normales

### 10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Aucun

## Fiche de Données de Sécurité O'DOSE

### 10.4. Conditions à éviter

Stable dans des conditions normales.

### 10.5. Matières incompatibles

Aucune en particulier.

Description des matières incompatibles : Non disponible

### 10.6. Produits de décomposition dangereux

Aucun.

---

## RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

### 11.1. Informations sur les effets toxicologiques

Informations toxicologiques concernant le mélange :

O'DOSE

a) toxicité aiguë:

Test: DL50 - Voie: orale = 148390 mg/Kg

Informations toxicologiques concernant les substances principales présentes dans le mélange :

acétate d'isopentyle [2] - CAS: 123-92-2

LD50 (RABBIT) ORAL: 7422 MG/KG

Si on n'a pas spécifié différemment, les données demandés par le Règlement (UE)2015/830 indiquées ci-dessous sont à considérer N.A.:

- a) toxicité aiguë;
- b) corrosion cutanée/irritation cutanée;
- c) lésions oculaires graves/irritation oculaire;
- d) sensibilisation respiratoire ou cutanée;
- e) mutagénicité sur les cellules germinales;
- f) cancérogénicité;
- g) toxicité pour la reproduction;
- h) toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition unique;
- i) toxicité spécifique pour certains organes cibles – exposition répétée;
- j) danger par aspiration.

---

## RUBRIQUE 12: Informations écologiques

### 12.1. Toxicité

Utiliser le produit rationnellement en évitant de le disperser dans la nature.

Non disponible

### 12.2. Persistance et dégradabilité

Biodegradabilité (%) : Non disponible

### 12.3. Potentiel de bioaccumulation

Bioaccumulation (BCF) : Non disponible

### 12.4. Mobilité dans le sol

Mobilité dans le sol : Non disponible

### 12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Substances vPvB: Aucune - Substances PBT: Aucune

## 12.6. Autres effets néfastes

Aucun

---

## RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

### 13.1. Méthodes de traitement des déchets

Récupérer si possible. Opérer en respectant les dispositions locales et nationales en vigueur.

---

## RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

### 14.1. Numéro ONU

ADR-Numéro ONU: 3082

### 14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU

ADR-Nom d'expédition: MATIERE DANGEREUSE DU POINT DE VUE DE L'ENVIRONNEMENT, Liquide, n.s.a (2-methylundecanal)

### 14.3. Classe(s) de danger pour le transport

ADR-Classe: 9

### 14.4. Groupe d'emballage

ADR-Groupe d'emballage: III

### 14.5. Dangers pour l'environnement

Polluant marin: Polluant marin

### 14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

ADR-Code de restriction en tunnel: E

### 14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC

Non disponible

*Produit éligible à l'exemption prévue aux dispositions spéciales A197 (IATA), 375 (ADR) et au point 2.10.2.7 (IMDG)*

---

## RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

### 15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Dir. 98/24/CE (Risques dérivant d'agents chimiques pendant le travail)

Dir. 2000/39/CE (Limites d'exposition professionnelle)

Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

Règlement (CE) n° 1272/2008 (CLP)

Règlement (CE) n° 790/2009 (ATP 1 CLP) et (EU) n° 758/2013

Règlement (UE) 2015/830

Règlement (EU) n° 286/2011 (ATP 2 CLP)

Règlement (EU) n° 618/2012 (ATP 3 CLP)

Règlement (EU) n° 487/2013 (ATP 4 CLP)

Règlement (EU) n° 944/2013 (ATP 5 CLP)

Règlement (EU) n° 605/2014 (ATP 6 CLP)

Restrictions liées au produit ou aux substances contenues conformément à l'Annexe XVII de la Réglementation (CE) 1907/2006 (REACH) et ses modifications successives:

## Fiche de Données de Sécurité O'DOSE

Restrictions liées au produit:

Restriction 3

Restriction 40

Restrictions liées aux substances contenues:

Aucune restriction.

Se référer aux normes suivantes lorsqu'elles sont applicables:

Directive 2012/18/EU (Seveso III)

Règlement (CE) no 648/2004 (détergents).

Dir. 2004/42/CE (Directive COV)

Dispositions relatives aux directive EU 2012/18 (Seveso III):

Catégorie Seveso III conformément à l'Annexe 1, partie 1

le produit appartient à la catégorie: P5c, E2

### 15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Non

### RUBRIQUE 16: Autres informations

Texte des phrases cités à la section 3:

H315 Provoque une irritation cutanée.

H317 Peut provoquer une allergie cutanée.

H410 Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

H302 Nocif en cas d'ingestion.

H373 Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.

H412 Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

H304 Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.

H400 Très toxique pour les organismes aquatiques.

H226 Liquide et vapeurs inflammables.

EUH066 L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.

H319 Provoque une sévère irritation des yeux.

H318 Provoque des lésions oculaires graves.

H411 Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Classe de danger et catégorie de danger	Code	Description
Flam. Liq. 3	2.6/3	Liquide inflammable, Catégorie 3
Acute Tox. 4	3.1/4/Oral	Toxicité aiguë (par voie orale), Catégorie 4
Asp. Tox. 1	3.10/1	Danger par aspiration, Catégorie 1
Skin Irrit. 2	3.2/2	Irritation cutanée, Catégorie 2
Eye Dam. 1	3.3/1	Lésions oculaires graves, Catégorie 1
Eye Irrit. 2	3.3/2	Irritation oculaire, Catégorie 2
Skin Sens. 1	3.4.2/1	Sensibilisation cutanée, Catégorie 1
Skin Sens. 1A	3.4.2/1A	Sensibilisation cutanée, Catégorie 1A
Skin Sens. 1B	3.4.2/1B	Sensibilisation cutanée, Catégorie 1B
STOT RE 2	3.9/2	Toxicité spécifique pour certains organes cibles —Exposition répétée STOT rép., Catégorie 2
Aquatic Acute 1	4.1/A1	Danger aigu pour le milieu aquatique, Catégorie 1
Aquatic Chronic 1	4.1/C1	Danger chronique (à long terme) pour le milieu aquatique, Catégorie 1

## Fiche de Données de Sécurité O'DOSE

Aquatic Chronic 2	4.1/C2	Danger chronique (à long terme) pour le milieu aquatique, Catégorie 2
Aquatic Chronic 3	4.1/C3	Danger chronique (à long terme) pour le milieu aquatique, Catégorie 3

Cette fiche de données de sécurité a été entièrement revue conformément au Règlement 2015/830. Ce document a été préparé par une personne compétente qui a été formée de façon appropriée.

Principales sources bibliographiques:

ECDIN - Réseau d'information et Informations chimiques sur l'environnement - Centre de recherche commun, Commission de la Communauté Européenne  
 PROPRIÉTÉS DANGEREUSES DES MATÉRIAUX INDUSTRIELS DE SAX - Huitième Edition - Van Nostrand Reinold

Les informations contenues se basent sur nos connaissances à la date reportée ci-dessus. Elles se réfèrent uniquement au produit indiqué et ne constituent pas de garantie d'une qualité particulière. L'utilisateur doit s'assurer de la conformité et du caractère complet de ces informations par rapport à l'utilisation spécifique qu'il doit en faire.

Cette fiche annule et remplace toute édition précédente.

ADR:	Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par route.
CAS:	Service des résumés analytiques de chimie (division de la Société Chimique Américaine).
CLP:	Classification, Etiquetage, Emballage.
CSR:	Rapport sur la sécurité chimique
DNEL:	Niveau dérivé sans effet.
EC50:	Concentration efficace pour 50 pour cent de la population testée .
EINECS:	Inventaire européen des substances chimiques commerciales existantes.
GefStoffVO:	Ordonnance sur les substances dangereuses, Allemagne.
GHS:	Système général harmonisé de classification et d'étiquetage des produits chimiques.
IATA:	Association internationale du transport aérien.
IATA-DGR:	Réglementation pour le transport des marchandises dangereuses par l'"Association internationale du transport aérien" (IATA).
ICAO:	Organisation de l'aviation civile internationale.
ICAO-TI:	Instructions techniques par l'"Organisation de l'aviation civile internationale" (OACI).
IMDG:	Code maritime international des marchandises dangereuses.
INCI:	Nomenclature internationale des ingrédients cosmétiques.
KSt:	Coefficient d'explosion.
LC50:	Concentration létale pour 50 pour cent de la population testée.
LD50:	Dose létale pour 50 pour cent de la population testée.
LTE:	Exposition à long terme.
N.A.:	Not available
PNEC:	Concentration prévue sans effets.
RID:	Règlement concernant le transport international ferroviaire des marchandises dangereuses.
STE:	Exposition à court terme.
STEL:	Limite d'exposition à court terme.
STOT:	Toxicité spécifique pour certains organes cibles.
TLV:	Valeur de seuil limite.
TWATLV:	Valeur de seuil limite pour une moyenne d'exposition pondérée de 8 heures pas jour. (Standard ACGIH)
UN:	Nations Unies



## Fiche de Données de Sécurité O'DOSE

WGK: Classe allemande de danger pour l'eau.